

# SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LA FPT

## 40 ANS DU DÉCRET 85-603

10/06/1985



### PUBLICATION

47 articles pour définir le rôle et les missions des :

- Agent chargé de la mise en œuvre des règles de sécurité (ACMO)
- Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)
- Médecin du service de médecine professionnelle et préventive
- Comité technique paritaire (CTP) ou du comité d'hygiène et de sécurité (CHS) pour les collectivités de plus de 200 agents

16/06/2000



### MODIFICATIONS MAJEURES

- **Obligation de sécurité de l'autorité territoriale** (art. 2-1)
- Précisions sur les missions de l'ACMO (art.4-1 et 4-2)
- Introduction du **droit de retrait** en cas de danger grave et imminent dans la FPT (art. 5-1 à 5-4)
- 5 jours de formation pour les représentants du personnel au CTP/CHS (art. 8)

14/04/2008



### MÉDECINE PREVENTIVE

Modification et précision sur le fonctionnement des services de médecine professionnelle et préventive, désormais appelés "**services de médecine préventive**".

21/02/2012



### RENOVER LA SST

Suite à l'accord du 20/11/2009 l'objectif est de rénover la politique des employeurs publics en matière de protection de la santé, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail :

- Les ACMO deviennent des **Assistants de prévention** ou des **Conseillers de Prévention** (AP/CP)
- Le fonctionnement du registre de sécurité au travail (à la place de registre d'hygiène et de sécurité) est précisé (art. 3-1)
- Les **CHSCT** remplacent les CHS. Il est obligatoire pour les collectivités de plus 50 agents

Le décret 85-603 compte désormais environ 70 articles. Cette modification est suivi le 12 octobre 2012 d'une circulaire d'application des dispositions du décret 85-603 modifié

29/02/2015



### FORMATIONS AP/CP/ACFI

L'arrêté du 29 janvier 2015 précise les déroulements et les contenus des **formations obligatoires** des conseillers de prévention, assistants de prévention, agents chargés de la fonction d'inspection. Cet arrêté était attendu depuis près de 15 ans !

03/08/2016



### APPRENTIS MINEURS

Création de la démarche de **dérogations de travaux réglementés pour les jeunes** âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle. Le décret 85-603 compte près de 80 articles

29/11/2016



### REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Deux décrets viennent préciser les modalités de la **formation** des représentants du personnels (art. 8 du décret 85-603) et des **autorisations d'absence** (art. 61-1)

10/05/2021



### UN DÉCRET COMPLÉMENTAIRE

Suppression des CHSCT et création des comités sociaux territoriaux (CST) et des **Formations Spécialisées en Santé et Sécurité au Travail** (F3SCT). Les F3SCT sont obligatoires pour les collectivités de plus de 200 agents.

Les articles du décret 85-603 relatifs aux instances paritaires (CST/F3SCT) et au droit de retrait pour danger grave et imminent sont abrogés et repris dans le décret 2021-571. On compte désormais deux décrets distincts. Le décret 85-603 ne compte plus qu'une trentaine d'articles

13/04/2022



### PLURIDISCIPLINARITÉ

Développement de la pluridisciplinarité et du fonctionnement des services.

Ce décret modifie aussi les références législatives du décret 85-603 en renvoyant désormais à la partie L. du **Code Général de la fonction publique**

10/06/2025



### 40 ANS

La codification des parties réglementaires du code général de la fonction publique se poursuit. **L'entrée en vigueur de l'ensemble du code général de la fonction publique fixée à fin 2026 signera la disparition de ce décret 85-603.**